

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de **CAPVERN**
Séance du **22 Décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le **22 Décembre à 20 heures 30.**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Gilbert DASTUGUE, Maire.**

Étaient présents : MM. ZANON M. LARAN JP. ROYO F. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO Th. ROTGÉ Ch. FORNER M. PARROU M. PEYROUZELLE M. CABANAC V.

Procurations : LACHAUD P. (LARAN JP.) KATZ M. (DURANCET J) CHAUVET G. (CABANAC V)

Absents :

Date de convocation

17/12/2015

Date d'affichage

17/12/2015

Mme Chantal ROTGÉ a été nommé(e) secrétaire.

OBJET : TARIFS ALSH

Les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement « l'île aux couleurs » n'ayant pas été réévalués depuis longtemps, la Commune souhaite les augmenter dans le respect des normes en vigueur.

Après consultation des services de la CAF, voici la nouvelle tarification proposée à partir du 1^{er} Janvier 2016.

TARIFS : JOURNÉE	CAPVERN		EXTÉRIEUR	
350 < QF	3.50 €	3.40 € Repas	3.50 €	3.40 € Repas
351 < QF < 750	7.00 €	3.40 € Repas	8.00 €	3.40 € Repas
751 < Q F < 1000	11.00 €	3.40 € Repas	12.00 €	3.40 € Repas
QF > 1000	14.00 €	3.40 € Repas	15.00 €	3.40 € Repas

TARIFS : DEMI-JOURNÉE	CAPVERN	EXTÉRIEUR
350 < QF	2.00 €	3.00 €
351 < QF < 750	4.00 €	5.00 €
751 < QF > 1000	6.00 €	7.00 €
Q F < 1000	8.00 E	9.00 E

Un surcoût pourra être appliqué suivant les sorties, en fonction du prix du transport, des entrées aux spectacles et animations éventuelles.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de faire appliquer ces nouveaux tarifs.

Pour extrait certifié conforme

Signature.
Le Maire,
Gilbert DASTUGUE.